

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 18 JANVIER 2023 A 9H00

Présents :

M. Jean-Claude VILLEMMAIN
Mme Marine FILIPIDIS (absente de la
délibération n°23B001 à la délibération
n°23B002 - présente de la délibération n°23B003
à la délibération n°23B021)
Mme Badia ZRARI
M. Jean-Pierre BOSINO
M. Gérard WEYN
M. Frédéric BESSET
M. Michel BLARY
M. Raymond GALLIEGUE
M. Hervé LEFEZ
Mme Sophie LEHNER (absente de la délibération
n°23B001 à la délibération n°23B004 - présente

de la délibération n°23B005 à la délibération
n°23B021)
Mme Catherine DAILLY
M. Alexandre OUIZILLE (absent de la délibération
n°23B001 à la délibération n°23B012 - présent
de la délibération n°23B013 à la délibération
n°23B021)
M. Hervé ROBERTI
M. Emmanuel PERRIN (absent de la délibération
n°23B001 à la délibération n°23B012 - présent
de la délibération n°23B013 à la délibération
n°23B021)
M. Karim BOUKHACHBA

Absents excusés :

M. Jean-Michel ROBERT
M. Didier ROSIER
M. Jean-François DARDENNE

M. Fabrice MARTIN
Mme Bérénice TALL

Nombre de Conseillers en exercice : 20
Quorum : 11

De la délibération 23B001 à la délibération 23B002
Nombre de présents : 11

De la délibération 23B003 à la délibération 23B004
Nombre de présents : 12

De la délibération 23B005 à la délibération 23B012
Nombre de présents : 13

De la délibération 23B013 à la délibération 23B021
Nombre de présents : 15

23B001 - ATTRIBUTION DU MARCHE PUBLIC RELATIF AUX PRESTATIONS D'ENTRETIEN, DE DEPANNAGE ET DE MAINTENANCE DES VEHICULES LOURDS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CREIL SUD OISE	3
23B002 - AVENANT N°1 AU LOT N°1 DU MARCHE "GRAPHISME, SIGNALÉTIQUE INFORMATIVE ET DIRECTIONNELLE ET MOBILIER POUR LES CHEMINS DE RANDONNÉE".....	3
23B003 - TRAVAUX D'AMELIORATION ENERGETIQUE DU PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE DE L'ACSO - DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DU CD60 ET DE L'ETAT AU TITRE DE LA DSIL.....	4
23B004 - RENOVATION ENERGETIQUE ET MISE EN ACCESSIBILITE DU GYMNASE ANATOLE FRANCE - DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DU CD60 ET DE L'ETAT AU TITRE DE LA DSIL.....	4
23B005 - MAITRISE D'OEUVRE DE LA PASSERELLE EN GARE DE CREIL - DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DE LA FNADT - PHASE AVP PRO.....	5
23B006 - PLATEFORME PROCH'EMPLOI - DEMANDE DE FINANCEMENT 2023 AUPRES DE LA REGION HAUTS-DE-FRANCE	5
23B007 - OPAH INTERCOMMUNALE - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS	6
23B008 - MOBILITES - DEMANDES DE SUBVENTIONS 2023 AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE.....	7
23B009 - MOBILITES - DEMANDES DE SUBVENTIONS 2023 AUPRES DE L'ETAT - DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL).....	7
23B010 - MOBILITES - DEMANDES DE SUBVENTIONS 2023 AUPRES DE L'ETAT - FONDS NATIONAL D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE (FNADT).....	8
23B011 - MOBILITES - DEMANDES DE SUBVENTIONS 2023 AUPRES DE LA REGION HAUTS DE FRANCE - AIDE AUX COMMUNES ET AUX TERRITOIRES (ACTes)	8
23B012 - PROJET DE RECONVERSION DU SITE ROCAMAT A SAINT VAAST LES MELLO - DEMANDE DE SUBVENTION FNADT	9
23B013 - PROJET DE RECONVERSION DE L'ANCIEN LYCEE GOURNAY - DEMANDE DE SUBVENTION FNADT.....	10
23B014 - PROJET GARE COEUR D'AGGLO - AMENAGEMENT DE VOIRIES STRUCTURANTES - DEMANDE DE SUBVENTIONS FNADT	10
23B015 - PROJET CARREFOUR DE FEMMES - DEMANDE DE SUBVENTION FNADT	11
23B016 - ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION FONDS AIR BOIS.....	11
23B017 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU FONDS D'ACCELERATION DE LA TRANSMISSION ECOLOGIQUE DANS LES TERRITOIRES, DIT "FONDS VERT", POUR LA REDUCTION DE LA PRODUCTION D'ORDURES MENAGERES RESIDUELLES (AMELIORATION DU TRI, MISE EN PLACE DE LA COLLECTE DES BIO-DECHETS).....	12
23B018 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ADEME POUR LE FINANCEMENT DES POSTES D'AMBASSADEURS DE TRI ET LA MISE EN PLACE DE LA COLLECTE DES BIO-DECHETS.....	13
23B019 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE CITEO POUR L'AMELIORATION DU TRI	13
23B020 - DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE	14
23B021 - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FNADT POUR UNE ETUDE DE VALORISATION DES CARRIERES SUR LE TERRITOIRE DE L'ACSO.....	15

M. VILLEMMAIN :

Procès-verbal de la séance précédente. Pas d'observations ? On le considère comme adopté. Je vous remercie.

23B001 - ATTRIBUTION DU MARCHÉ PUBLIC RELATIF AUX PRESTATIONS D'ENTRETIEN, DE DÉPANNAGE ET DE MAINTENANCE DES VÉHICULES LOURDS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CREIL SUD OISE

M. VILLEMMAIN :

Attribution du marché public. Ce matin, la commission d'appel d'offres a examiné le dossier sur l'entretien des véhicules lourds. Il n'y avait qu'un candidat : Socrec. C'est une entreprise de l'ACSO. Et à première vue, j'ai eu les informations hors commission, le marché qui s'achève était de 4 ans et l'augmentation de ce nouveau marché n'est pas inflationniste. Il s'agit surtout des révisions quand on passe aux Mines et puis les interventions au cas où il faut aller chercher une benne à ordures en dehors du dépôt quand elle tombe en panne. S'il n'y a pas d'oppositions, on valide la décision de la commission.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'UNANIMITE, décide :

- De valider la décision de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 18/01/2023 d'attribuer le marché d'entretien, de dépannage et de maintenance des véhicules lourds à la Société SOCREC,
- D'autoriser le Président à signer le marché public, tout document y afférent et les avenants ultérieurs d'un montant inférieur à 5 % par rapport au montant du marché initial.

23B002 - AVENANT N°1 AU LOT N°1 DU MARCHÉ "GRAPHISME, SIGNALÉTIQUE INFORMATIVE ET DIRECTIONNELLE ET MOBILIER POUR LES CHEMINS DE RANDONNÉE"

M. VILLEMMAIN :

Monsieur BLARY.

M. BLARY :

Il s'agit d'un avenant au lot n°1 du marché « graphisme, signalétique informative et directionnelle et mobilier pour les chemins de randonnée ». Il n'avait pas été prévu les illustrations au format A6 dans le marché. Donc il faut les rajouter. Le prix unitaire du format A6 est fixé à 100€. Je vous propose de valider l'avenant n°1 qui intègre les illustrations au format A6.

M. VILLEMMAIN :

Y-a-t-il des oppositions à cette délibération ? Non. Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'UNANIMITE, décide :

- De valider l'avenant n°1 au marché 22DDE01-01, intégrant des illustrations au format A6.
- D'autoriser le Président à signer l'avenant ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

- D'autoriser le Président à signer, pour les deux lots, tous les avenants ultérieurs d'un montant inférieur à 5 % par rapport au montant du marché initial.

23B003 - TRAVAUX D'AMELIORATION ENERGETIQUE DU PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE DE L'ACSO - DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DU CD60 ET DE L'ETAT AU TITRE DE LA DSIL

M. VILLEMMAIN :

Hervé LEFEZ.

M. LEFEZ :

Il s'agit de demandes de subventions dans le cadre des travaux d'amélioration énergétique du patrimoine communautaire de l'ACSO. Ces demandes de subventions sont effectuées auprès du conseil départemental et de l'Etat au titre de la DSIL. Cela concerne le passage en éclairage LED des DOJO attenants aux salles omnisports, l'amélioration de l'éclairage LED de la salle de musculation de Marie Curie mais également l'amélioration d'une maison intégrée au dispositif d'accueil des femmes victimes de violences, la mise en place de la GTB (gestion technique des bâtiments) pour un montant total de 232 179,37 €.

M. VILLEMMAIN :

Y-a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Des oppositions ? Le rapport est adopté.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'UNANIMITE, décide :

- De valider les demandes de subventions auprès de l'Etat dans le cadre de la DSIL et du CD60 :
 - *Travaux d'amélioration énergétique du patrimoine de l'ACSO, subvention dans le cadre de la DSIL au taux de 47%, soit 109 124.30 €HT ;*
 - *Travaux d'amélioration énergétique du patrimoine de l'ACSO, subvention dans la cadre du CD60 au taux de 33%, soit 76 619.19 €HT.*
- D'autoriser le Président à signer lesdites demandes de subventions.

23B004 - RENOVATION ENERGETIQUE ET MISE EN ACCESSIBILITE DU GYMNASSE ANATOLE FRANCE - DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DU CD60 ET DE L'ETAT AU TITRE DE LA DSIL

M. VILLEMMAIN :

Toujours Monsieur LEFEZ.

M. LEFEZ :

Toujours dans le cadre de demandes de subvention auprès des mêmes partenaires institutionnels pour la rénovation énergétique et la mise en accessibilité du gymnase Anatole France pour un montant total de 1 276 242 €.

M. VILLEMMAIN :

Des questions ? On le considère comme adopté. Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'UNANIMITE, décide :

- De valider les demandes de subventions suivantes auprès de l'Etat dans le cadre de la DSIL et du CD60 :
 - *Rénovation énergétique et mise en accessibilité du gymnase Anatole France, subvention dans le cadre de la DSIL au taux de 40%, soit 510 496 €HT.*
 - *Rénovation énergétique et mise en accessibilité du gymnase Anatole France, subvention dans le cadre du CD60 au taux de 33%, soit 421 159.86 €HT*
- D'autoriser le Président à signer les documents correspondants à cette opération.

23B005 - MAITRISE D'OEUVRE DE LA PASSERELLE EN GARE DE CREIL - DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DE LA FNADT - PHASE AVP PRO

M. VILLEMMAIN :

Rapport suivant, Monsieur LEFEZ.

M. LEFEZ :

Ça concerne la maîtrise d'œuvre de la passerelle en gare de Creil. Demande de subventions également auprès de la FNADT, phase AVP pro pour un montant total du projet de 40 986 000 €. Le plan de financement représente 2 305 842 €.

M. VILLEMMAIN :

Y-a-t-il des observations ? Non. Pas de refus d'aller chercher de l'argent ? Merci.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'UNANIMITE, décide :

- De valider la demande de subventions suivante auprès de l'Etat dans le cadre de la FNADT :
 - *Maitrise d'œuvre de la passerelle en gare de Creil, subvention dans le cadre de la FNADT au taux de 80%, soit 1 844 674 €HT.*
- D'autoriser le Président à signer lesdites demandes de subventions.

23B006 - PLATEFORME PROCH'EMPLOI - DEMANDE DE FINANCEMENT 2023 AUPRES DE LA REGION HAUTS-DE-FRANCE

M. VILLEMMAIN :

Monsieur ROBERTI pour proch'emploi.

M. ROBERTI :

Il s'agit de la demande de financement 2023 auprès de la région des Hauts de France pour la plateforme proch'emploi qui est opérationnelle sur le territoire de l'agglomération depuis 2018. C'est un dispositif initié par la région des Hauts de France avec 3 leviers essentiels : détecter les offres d'emplois cachés, mobiliser des chefs de file métiers issus du monde de l'entreprise et organiser des circuits courts pour des mises en relation directes et de proximité. Nous avons donc pour cet exercice 2022 complété l'équipe. Il y a eu un changement d'équipe et les 2 personnes qui s'occupent de ce

dossier sont Christelle CALENDRIER et Angélique FRAIR et elles sont maintenant totalement opérationnelles. Ce binôme a donc été renouvelé. Le budget prévisionnel de 2023 est estimé à 133 082 €. Et il faut souligner que cette convention-cadre, pour la période 2021-2025 avec la région, s'est accompagnée du renouvellement d'une convention entre 6 EPCI partenaires du dispositif : l'ACSO, la communauté de communes de l'Aire Cantilienne, la communauté de communes du Liancourtois Vallée Dorée, la communauté de communes des Pays d'Oise et d'Halatte, la communauté de communes de Senlis Sud Oise et la communauté de communes du Pays du Valois. Les crédits sont votés annuellement et il convient donc d'exprimer la nouvelle demande de financement auprès de la région à hauteur de 80% des dépenses prévisionnelles dans un plafond de 100 000 € au titre de l'année 2023.

M. VILLEMMAIN :

Je te remercie. Questions ? Pas d'oppositions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'UNANIMITE, décide :

- De solliciter la Région des Hauts-de-France pour le financement de la plateforme Proch'Emploi au titre de l'année 2023.
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette opération et notamment la convention financière correspondante.

23B007 - OPAH INTERCOMMUNALE - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

M. VILLEMMAIN :

Monsieur BOUKHACHBA pour l'OPAH intercommunale.

M. BOUKHACHBA :

Il s'agit en fait des subventions qui ont été validées en commission OPAH le 21 décembre. Il s'agit simplement de valider les choix de cette commission OPAH.

M. VILLEMMAIN :

Alors validons ce qui a été validé. Pas d'oppositions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'UNANIMITE, décide :

- D'allouer les subventions suivantes :
 - 2 319,00 € à M. LESNE – 9 allée La Rochefoucaud à Nogent sur Oise pour des travaux d'un montant de 15 705,34 € concernant la création d'une salle d'eau au rez-de-chaussée ;
 - 752,00 € à Mme LLORCA – 7 allée Gabriel Péri à Saint-Leu-d'Esserent pour des travaux d'un montant de 9 906,89 € concernant le remplacement de la baignoire par un espace douche adapté.
- De mettre en œuvre la caisse d'avance pour les demandeurs l'ayant sollicitée :
 - M. LESNE pour un montant de 10 617,00 € ;
 - MME LLORCA pour un montant de 5 630,00 €.

23B008 - MOBILITES - DEMANDES DE SUBVENTIONS 2023 AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE

M. VILLEMMAIN :

Monsieur WEYN.

M. WEYN :

Comme chaque année nous demandons des subventions au conseil départemental.

M. VILLEMMAIN :

Pour le schéma directeur d'accessibilité et pour l'aménagement des berges de l'Oise entre autres. Y-a-t-il des oppositions à aller chercher de l'argent ? Merci.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'UNANIMITE, décide :

- De valider les demandes de subventions suivantes auprès du Conseil Départemental de l'Oise :
 - *Travaux de mise en œuvre du Schéma Directeur d'Accessibilité, subvention au taux intercommunal de 26%, soit 443.786€ ;*
 - *Travaux d'aménagement des berges de l'Oise entre Creil et Saint-Leu-d'Esserent, subvention au taux intercommunal de 36%, soit 1.116.000€ ;*
 - *Travaux d'amélioration de voiries pour les transports et création de nouveaux points d'arrêt, subvention au taux intercommunal de 26%, soit 104.000€ ;*
 - *Travaux d'aménagement de voies douces à Villers Saint Paul, subvention au taux intercommunal de 36%, soit 108.000€ ;*
 - *Etude « Schéma Communautaire des Mobilités Actives », subvention au taux intercommunal de 36%, soit 28.000€.*
- D'autoriser le Président à signer lesdites demandes de subventions.

23B009 - MOBILITES - DEMANDES DE SUBVENTIONS 2023 AUPRES DE L'ETAT - DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL)

M. VILLEMMAIN :

On passe au deuxième dossier de Monsieur WEYN.

M. WEYN :

Nous allons chercher maintenant de l'argent auprès de l'Etat.

M. VILLEMMAIN :

Je vous remercie. Pas d'oppositions ? Merci.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'UNANIMITE, décide :

- De valider les demandes de subventions suivantes auprès de l'Etat dans le cadre de la DSIL :
 - *Travaux de mise en œuvre du Schéma Directeur d'Accessibilité, subvention au taux de 50%, soit 853.435€ ;*
 - *Travaux d'aménagement des berges de l'Oise entre Creil et Saint-Leu-d'Esserent, subvention au taux de 9%, soit 279.000€ ;*
 - *Travaux d'amélioration de voiries pour les transports et création de nouveaux points d'arrêt, subvention au taux de 54%, soit 216.000€ ;*
 - *Travaux d'aménagement de voies douces à Villers Saint Paul, subvention au taux de 44%, soit 132.000€.*
- D'autoriser le Président à signer lesdites demandes de subventions.

23B010 - MOBILITES - DEMANDES DE SUBVENTIONS 2023 AUPRES DE L'ETAT - FONDS NATIONAL D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE (FNADT)

M. VILLEMMAIN :

Monsieur WEYN.

M. WEYN :

Même chose dans le cadre du FNADT.

M. VILLEMMAIN :

Y-a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Non. Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'UNANIMITE, décide :

- De valider la demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre du FNADT pour l'étude « Schéma Communautaire des Mobilités Actives » au taux de 44%, soit 35.200€.
- D'autoriser le Président à signer ladite demande de subvention.

23B011 - MOBILITES - DEMANDES DE SUBVENTIONS 2023 AUPRES DE LA REGION HAUTS DE FRANCE - AIDE AUX COMMUNES ET AUX TERRITOIRES (ACTes)

M. WEYN :

A nouveau des subventions. Cette fois-ci auprès de la région sur l'aide aux communes et aux territoires.

M. VILLEMMAIN :

Pas d'oppositions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'UNANIMITE, décide :

- De valider la demande de subvention auprès de la Région Hauts de France (ACTes) pour l'aménagement des berges de l'Oise entre Creil et Saint-Leu-d'Esserent, au taux de 25%, soit 775.000€.
- D'autoriser le Président à signer ladite demande de subvention.

23B012 - PROJET DE RECONVERSION DU SITE ROCAMAT A SAINT VAAST LES MELLO - DEMANDE DE SUBVENTION FNADT

M. VILLEMMAIN :

Madame FILIPIDIS pour le projet de reconversion.

Mme FILIPIDIS :

On est sur la commune de Saint Vaast avec le projet Rocamat. Vous savez, la réhabilitation de l'ancienne friche rurale. Là, dans le cadre du FNADT, on va essayer d'aller chercher des subventions à la fois pour l'acquisition du terrain qui est attenant et sur lequel on voudrait implanter un bistro de pays qui alimenterait en chaine courte à la fois le centre d'hébergement mais aussi la cantine de l'école. Pour les études pré opérationnelles (une étude hydro géologique et une étude de faisabilité et de programmation) avec le montage juridique et financier car pour le moment ça, ça n'a pas été commencé donc on continue à partir dans cette idée-là mais on ne sait pas réellement ce qu'il va advenir de ce lieu-là. Donc, si on cumule l'ensemble, on est sur un montant de 173 000 €. On va essayer de se faire financer 80% de la somme.

M. VILLEMMAIN :

Vous avez remarqué qu'il y a beaucoup de subventions ou de demandes de subventions au FNADT. Alors ça, c'est une des conséquences positives de la visite du préfet de région qui était venu passer l'après-midi ici avec la préfète de l'Oise. Il nous avait dit de demander et qu'il allait flécher pour l'agglomération un certain nombre de fonds. Il nous a tenus un peu la main pour qu'on flèche, dans le cadre du FNADT, un certain nombre de nos projets pour pouvoir les accélérer.

M. BOSINO :

Pour une fois qu'on a un préfet de région qui voit où est l'agglo creilloise.

M. VILLEMMAIN :

Oui et qui vient passer du temps ici. Et qui, après, nous demande de déposer des dossiers de subventions. Y-a-t-il des oppositions à Rocamat ? Je n'en vois pas. Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'UNANIMITE, décide :

- De solliciter auprès de l'Etat, au titre du FNADT, une subvention de 138 400 €HT (80% de la dépense totale de 173 000 €HT) dans le cadre du projet de reconversion du site Rocamat situé à Saint Vaast les Mello (requalification d'une friche industrielle en zone rural en vue de la création d'une offre d'hébergement touristique).
- D'autoriser le Président ou son/sa représentant(e) à signer tous les documents afférents à cette demande de subvention.

23B013 - PROJET DE RECONVERSION DE L'ANCIEN LYCEE GOURNAY - DEMANDE DE SUBVENTION FNADT

M. VILLEMMAIN :

Lycée Gournay, Madame FILIPIDIS.

Mme FILIPIDIS :

Toujours dans le même esprit, une demande de subvention au titre du FNADT. Cette fois-ci sur le lycée Gournay avec un montant qui est un petit peu plus conséquent parce qu'on va essayer d'y mettre le diagnostic pollution, l'étude hydro géologique, les travaux de voiries qu'il y a autour du lycée, l'urbanisme transitoire aussi. Je ne sais pas si vous vous souvenez mais on voudrait y implanter une association de quartier donc il faut que l'on puisse leur mettre un local à disposition. Et peut-être, aussi, instaurer une résidence d'artistes pour retravailler les éléments que l'on veut conserver, notamment les éléments métalliques. Et acquérir aussi un chapiteau pour des activités de cirque. Plus des études complémentaires pour le campus après. Tout ça mis bout à bout, on est sur un montant de 693 000 €.

M. VILLEMMAIN :

Merci. Y-a-t-il des oppositions ? Non. Le rapport est adopté.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'UNANIMITE, décide :

- De solliciter de l'Etat, au titre du FNADT, une subvention d'un montant de 543 116,80 €HT (80% du montant total de 678 896 €HT) dans le cadre du projet de reconversion de l'ancien lycée Gournay.
- D'autoriser le Président ou son/sa représentant(e) à signer tous les documents afférents à cette demande de subvention.

23B014 - PROJET GARE COEUR D'AGGLO - AMENAGEMENT DE VOIRIES STRUCTURANTES - DEMANDE DE SUBVENTIONS FNADT

M. VILLEMMAIN :

Madame FILIPIDIS pour gare cœur d'agglo.

Mme FILIPIDIS :

Gare cœur d'agglo et les voiries structurantes. Là, on est sur l'aménagement du parvis nord. Des réflexions engagées autour de deux axes : à la fois le corridor de la mobilité via le raccordement vers la RD200 et le prolongement de la rue Joliot-Curie. Donc là, on va essayer de se faire financer l'étude de faisabilité, l'acquisition foncière pour le corridor de la mobilité et les frais de géomètre. Donc il y en a pour un peu plus de 243 000 €.

M. VILLEMMAIN :

Merci. Questions ? Oppositions ? Abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'UNANIMITE, décide :

- De solliciter auprès de l'Etat, au titre du FNADT, une subvention d'un montant de 194 974 €HT (80% du montant total de 243 717 €HT) dans le cadre de l'aménagement de voiries structurantes sur le projet Gare cœur d'agglo.
- D'autoriser le Président ou son/sa représentant(e) à signer tous les documents afférents à cette demande de subvention.

23B015 - PROJET CARREFOUR DE FEMMES - DEMANDE DE SUBVENTION FNADT

M. VILLEMMAIN :

Madame DAILLY pour carrefour de femmes.

Mme DAILLY :

Encore une subvention auprès de la FNADT. Comme vous le voyez dans le rapport, ce projet s'inscrit dans la poursuite des engagements et la poursuite des actions menées par l'ACSO en matière de lutte contre les victimes de violences faites aux femmes, violences intra familiales mais aussi dans le but de contribuer à lutter contre les inégalités toujours existantes entre les femmes et les hommes. Vous le voyez aussi dans le rapport : 14% d'écart de salaire constaté entre les femmes et les hommes dans les catégories d'ouvrier ; 24% des femmes salariées occupent un emploi précaire contre 8,6% chez les hommes ; les parents isolés représentent 85% des femmes ; près d'une fille sur deux a du retard scolaire en terminale ; 26% des femmes en recherche d'emploi ont un niveau de formation supérieur au BAC (contre 19% chez les hommes). Donc, vous voyez, les inégalités sont vraiment encore importantes. Il est rappelé, de 2006 à 2021, toutes les actions qui ont été menées. Et donc, l'un des enjeux de ce carrefour de femmes est de fournir une information de qualité aux jeunes femmes et aux femmes pour évidemment essayer de pallier à ces questions-là mais aussi les aider sur les orientations, les soins, l'emploi, la sexualité, l'accès aux droits. Donc, il est proposé de demander une subvention à hauteur de 80%, ce qui représente 144 000 €HT et il restera à la charge de l'ACSO un solde de 36 000 €HT.

M. VILLEMMAIN :

Je te remercie. Questions ? Oppositions ? Abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'UNANIMITE, décide :

- De solliciter auprès de l'Etat, au titre du FNADT, une subvention d'un montant de 144 000 €HT (80% du montant total de 180 000 €HT) dans le cadre du projet carrefour de femmes (acquisition d'un local).
- D'autoriser le Président ou son/sa représentant(e) à signer tous les documents afférents à cette demande de subvention.

23B016 - ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION FONDS AIR BOIS

M. VILLEMMAIN :

Madame LEHNER pour le fonds air bois.

Mme LEHNER :

Il s'agit d'un dossier fonds air bois de la commune de Nogent pour attribuer une subvention de 1 500 € comme d'habitude.

M. VILLEMMAIN :

Pas d'oppositions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'UNANIMITE, décide :

- D'allouer, au titre du fonds air bois, la subvention suivante :

Bénéficiaire	Opération	Montant	Subvention
Monsieur YAHAMETI LAURENT	Remplacement d'une cheminée à foyer ouvert par un poêle à bois labellisé « flamme verte 7 étoiles »	8 012,63 €	1 500 €

23B017 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU FONDS D'ACCELERATION DE LA TRANSMISSION ECOLOGIQUE DANS LES TERRITOIRES, DIT "FONDS VERT", POUR LA REDUCTION DE LA PRODUCTION D'ORDURES MENAGERES RESIDUELLES (AMELIORATION DU TRI, MISE EN PLACE DE LA COLLECTE DES BIO-DECHETS)

M. VILLEMMAIN :

Demande de subvention auprès du fonds d'accélération de la transmission écologique dans les territoires. C'est une demande de subventions dans le cadre du fonds vert pour un certain nombre de dossiers de l'ACSO sur le plan de prévention des déchets ménagers et assimilés, l'équipement des foyers pour les bio-déchets. Y-a-t-il des questions ? Des oppositions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'UNANIMITE, décide :

- d'autoriser le Président à solliciter les subventions auprès du « Fonds Vert »,

Dossiers	Montant prévisionnel
Réalisation du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés	50 000 €
Equipement des foyers en matériels de pré-collecte des bio-déchets	220 000 €
Equipement des foyers en matériels de collecte pour les bio-déchets : bio seaux	100 000 €
Equipement des foyers pour la collecte des bio-déchets : bacs	26 000 €
Equipements pour la collecte des bio-déchets : abri-bacs	2 160 000 €
Acquisition d'une Benne à Ordures Ménagères électrique	523 000 €

- d'autoriser le Président à signer l'ensemble des pièces correspondantes.

23B018 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ADEME POUR LE FINANCEMENT DES POSTES D'AMBASSEDEURS DE TRI ET LA MISE EN PLACE DE LA COLLECTE DES BIO-DECHETS

M. VILLEMMAIN :

Demande de subventions auprès de l'ADEME pour le financement des postes d'ambassadeurs de tri et la mise en place de la collecte des bio-déchets. Pas d'oppositions à cette demande de subventions ? Je vous remercie.

M. BESSET :

Comme pour la délibération précédente, ça a l'air d'être de bonnes orientations. C'est vrai qu'on devait, je crois revenir, sur une stratégie. Il faut toujours faire des demandes de subventions le plus tôt possible, il n'y a pas de soucis, je n'ai pas de problèmes de fond avec ce qui est dit mais ce n'est peut-être pas l'ensemble de la stratégie qu'on retrouve dans ces axes-là, j'imagine, parce que pour moi il en manque quelques-uns quand même.

M. VILLEMMAIN :

Non, non, c'est le moment de déposer des subventions pour pouvoir élarger les différents fonds mais notre réflexion continue.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'UNANIMITE, décide :

- d'autoriser le Président à solliciter les subventions au taux le plus élevé possible auprès de l'ADEME, pour les opérations suivantes :

Dossiers	Montants prévisionnels engagés par l'ACSO
Equipement des foyers en matériels de pré-collecte des bio-déchets	220 000 €
Equipement des foyers en matériels de collecte pour les bio-déchets : bio seaux	100 000 €
Equipement des foyers pour la collecte des bio-déchets : bacs	26 000 €
Equipements pour la collecte des bio-déchets :abri-bacs	2 160 000 €
Acquisition d'une Benne à Ordures Ménagères électrique	523 000 €
Subventionnement de 2 postes d'ambassadeurs du tri	Non chiffré

- d'autoriser le Président à signer l'ensemble des pièces correspondantes.

23B019 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE CITEO POUR L'AMELIORATION DU TRI

M. VILLEMMAIN :

Demande de subventions auprès de Citéo pour l'amélioration du tri. Même chose. Pas d'oppositions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'UNANIMITE, décide :

- d'autoriser le Président à solliciter les subventions au taux le plus élevé possible auprès de CITEO, pour les opérations suivantes :

Dossiers	Montants prévisionnels engagés par l'ACSO
Equipement des foyers en matériels de pré-collecte des bio-déchets	220 000 €
Equipement des foyers en matériels de collecte pour les bio-déchets : bio seaux	100 000 €
Equipement des foyers pour la collecte des bio-déchets : bacs	26 000 €
Equipements pour la collecte des bio-déchets : abri-bacs	2 160 000 €

- d'autoriser le Président à signer l'ensemble des pièces correspondantes.

23B020 - DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE

M. VILLEMAIN :

Demande d'aide financière auprès de l'agence de l'eau Seine Normandie pour l'entretien du patrimoine enterré d'eau potable et usée. Pas d'oppositions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'UNANIMITE, décide :

- De solliciter l'aide financière de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour la réalisation des opérations éligibles ci-après :

Travaux sur réseaux	Montant HT maximum annuel
Travaux de maintien du patrimoine enterré en réseau d'eau potable	2 100 000 €
Travaux de maintien du patrimoine enterré en réseau d'eau usée	1 780 000 €

Etudes et prestations	Montant estimé HT
Schéma directeur d'eau potable	200 000 €
Schéma directeur d'assainissement	220 000 €
Plans de gestion de la sécurité sanitaire des eaux	20 000 €
Etude sensi-bio	20 000 €
Etude de la mise en place de filtre à charbon actif	7 000 €
Marché d'assistance à la mise en conformité des particuliers	150 000 €
Etude de déconnection du pluvial Quartier Khulman	30 000 €
Etude de déconnection du pluvial urbain	20 000 €

TRAVAUX	Montant estimé HT
Amélioration de la sécurisation de l'usine de Précy sur Oise	30 000 €
Mise aux normes de sécurité du réservoir Rouher	50 000 €
Adaptation des filtres à sable par du charbon actif	80 000 €
Réhabilitation du réservoir de Saint Vaast les Mello	200 000 €

Protection en sécurité incendie des armoires de pilotage de l'usine de Précy sur Oise	20 000 €
Travaux de réhabilitation du poste intermédiaire de la station de Montataire	40 000 €
Modernisation de la sécurité gaz, pose d'une torchère	40 000 €
Modernisation du poste Augias, pose d'un dégrilleur	100 000 €
Modernisation du poste Général, pose d'un dégrilleur	100 000 €
Modernisation et mise aux normes du poste Baroche	250 000 €
Mise en télésurveillance des postes	25 000 €
Recherche d'économie d'énergie, pose de pinces ampèremétriques sur les armoires de la station de Montataire	15 000 €
Modernisation de la toiture du prétraitement de la station de Montataire	100 000 €
Modernisation du poste de crue fossé rouge	50 000 €

- D'autoriser le Président à signer les conventions et pièces contractuelles associées.

23B021 - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FNADT POUR UNE ETUDE DE VALORISATION DES CARRIERES SUR LE TERRITOIRE DE L'ACSO

M. VILLEMMAIN :

Monsieur BLARY, demande de subvention.

M. BLARY :

Oui, demande de subvention au titre du FNADT pour l'étude de valorisation des carrières sur le territoire de l'ACSO. Je ne vais pas tout vous énumérer. Donc, il est proposé au bureau communautaire d'approuver les orientations du cahier des charges de l'étude relative à la valorisation des carrières sur le territoire de l'ACSO dans sa nouvelle configuration ; d'adopter le plan de financement pour la première phase d'étude à mener à compter de l'année 2023 et d'autoriser l'ACSO à solliciter une subvention d'un montant de 44 800 €HT, correspondant à un taux de 80% du montant prévisionnel de l'étude, au titre du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire.

M. VILLEMMAIN :

Merci. Oui, Jean-Pierre.

M. BOSINO :

Juste une question puisqu'on parle des carrières. Est-ce que l'on a une évolution sur la carrière Lecieux à Saint Vaast-Montataire ?

M. VILLEMMAIN :

Alors, j'ai pris contact avec notre collègue Didier ROSIER et je lui ai dit qu'il faudrait que l'on se voie pour parler d'une manière plus précise avec une carte. Il ne m'a pas semblé être très ouvert à une discussion et, à première vue, les contacts que Madame LEJEUNE a eu pour avoir un rendez-vous n'ont pas reçu de réponse positive.

M. BOSINO :

J'ai vu LECIEUX aux vœux de Saint Maximin qui m'a parlé des délais pour l'arrêté préfectoral d'exploitation. Si jamais on dépasse les délais on est très, très mal. Et donc, en gros, la menace c'est que, de toute façon, on sortira les camions sur Saint Vaast et Montataire. Et donc, moi, je vais prendre un arrêté pour interdire aux camions de passer. Et puis, si l'arrêté ne suffit pas, on mettra des barrières.

M. VILLEMMAIN :

Oui et je pense que Nathalie VARLET fera la même chose. On va essayer de le harceler de coups de fil. Dès que tu parles de carrières, il sort le pistolet. Et je ne sais pas pourquoi, il m'a redit qu'il y avait une carrière souterraine dessous et qu'il ne voulait pas que ça s'écroule. Pourtant, je pense que c'est la moins mauvaise solution. Je lui ai dit que Rousseloy pouvait en tirer parti parce qu'il pouvait mettre une redevance, demander la réfection des routes pour justement supporter les coûts, que pour lui ça l'arrangerait pour ses engins agricoles. Pour l'instant il fait le sourd mais on va persévérer. Voilà. Pour la demande de subventions, des oppositions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'UNANIMITE, décide :

- D'approuver les orientations du cahier des charges de l'étude relative à la valorisation des carrières sur le territoire de l'ACSO dans sa nouvelle configuration,
- D'adopter le plan de financement pour la première phase d'étude à mener à compter de l'année 2023,
- D'autoriser le Président de l'ACSO à solliciter une subvention d'un montant de 44 800 € HT, correspondant à un taux de 80% du montant prévisionnel de l'étude, au titre du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT),
- D'autoriser le Président de l'ACSO ou son représentant à réaliser les formalités nécessaires à la constitution du dossier de demande de subvention et à signer tous les documents utiles s'y rapportant.



Communauté de Communes de Creil Sud Oise
24, rue de la Villageoise
CREIL
★

Président
Claude VILLEMMAIN